

Kakanda, 12 Mars 2026

BOSS MINING



238, Route Likasi, Commune Annexe,
Ville de Lubumbashi, Province du
Haut-Katanga, République
Démocratique du Congo.

DÉCLARATION

Boss Mining – Éboulement lié à des activités minières illégales sur le site SAAFI (PE469), Province du Lualaba : la Compagnie exhorte les autorités à prendre les mesures nécessaires

Boss Mining, filiale d'ERG Africa en partenariat avec La Générale des Carrières et des Mines S.A. ("Gécamines"), opérant dans la province du Lualaba, en République Démocratique du Congo (RDC), déplore profondément le tragique éboulement résultant d'activités minières illégales, qui est survenu le 11 mars 2026 sur le site de SAAFI, situé au sein de sa concession minière dans la zone de Kakanda (PE 469) et ayant entraîné des pertes humaines et des blessés.

Boss Mining condamne fermement la présence d'opérations illégales au sein de sa concession. Ces activités illégales, qui ne sont ni contrôlées ni autorisées par Boss Mining, ont été formellement dénoncées, à plusieurs reprises, auprès des autorités compétentes, notamment le Ministère des Mines, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Intérieur, la Commission Nationale de Lutte contre la Fraude Minière, et les autorités provinciales et locales concernées.

En effet, depuis 2022, Boss Mining continue d'alerter ses partenaires locaux et les autorités compétentes sur : (i) les risques liés à la forte présence d'activités minières artisanales illégales et semi-mécanisées opérant au sein de sa concession en toute illégalité ; et (ii) le fait que le personnel de Boss Mining se voit refuser l'accès à ce site de Boss Mining par des individus armés empêchant tout accès légal et protégeant ces activités illégales. À ce jour, et nonobstant ces notifications répétées, Boss Mining n'a aucun contrôle ni accès aux sites concernés.

Malgré toutes les démarches juridiques et notifications répétées effectuées par Boss Mining, la concession de Boss Mining — ainsi que d'autres concessions d'ERG Africa situés dans la province du Lualaba, notamment celles de COMIDE Sarl et de Swanmines SAS — continuent d'être affectées par la présence d'activités minières illégales à échelle semi-industrielle, lesquelles mettent en péril la sécurité des creuseurs artisanaux, des employés d'ERG Africa et des communautés locales, tout en entraînant des considérables dommages environnementaux.

Boss Mining nie toute faute et/ou responsabilité en lien avec cet incident tragique et appelle les autorités à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces activités minières illégales, rétablir l'accès légal à ces zones, sécuriser les sites concernés et garantir la sécurité des employés et partenaires légitimes de Boss Mining et des communautés locales. Boss Mining adresse ses sincères condoléances aux familles des victimes.

ERG Africa reconnaît que l'exploitation minière artisanale légale et correctement encadrée joue un rôle socio-économique important en RDC. Toutefois, les activités minières illégales et non réglementées — telles que celles auxquelles la concession de Boss Mining a été et continue d'être confrontée — représentent de graves risques pour la sécurité et le bien-être des communautés locales et les autorités compétentes de la RDC doivent y mettre un terme. À cet égard, Boss Mining soutient toutes les initiatives visant à promouvoir la formalisation et l'intégration de ces activités dans le cadre juridique applicable, afin d'améliorer la sécurité, la transparence et le bien-être des communautés locales.

Boss Mining réaffirme son engagement indéfectible en faveur de la sécurité de toutes les personnes, de la protection de son périmètre opérationnel et de la gestion responsable de ses activités, et continuera de coopérer pleinement avec les autorités compétentes.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Eurasian Resources Group Africa, Johannesburg
Communications.Africa@ergafrica.com ou press@erg.net

www.ergafrica.com